

Programme Daphné 2000-2003: action contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes

1998/0192(COD) - 17/11/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Maria AVILES PEREA (PPE/DE, E) sur le programme DAPHNÉ, le Parlement européen approuve la position commune du Conseil en reproposant un certain nombre d'amendements adoptés en première lecture. Il s'agit en particulier : - de la définition de la santé telle que reprise par l'OMS et intégrant les notions de bien-être physique, mental et social (et qui ne consiste donc pas uniquement en une absence de maladie ou d'infirmité); - de la requalification des actes de violence; - de l'association des ONG indispensables à la mise en oeuvre de DAPHNÉ (en particulier les organismes bénévoles actifs dans ce domaine). En outre, parmi les actions transnationales visant à sensibiliser l'opinion publique, le Parlement européen a introduit également une référence à l'action des médias contre la violence envers les femmes. À cet égard, il souhaite une véritable campagne d'information et d'éducation du public. Enfin, le Parlement a adopté deux amendements techniques concernant la "comitologie" pour la mise en oeuvre du programme DAPHNÉ.